



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Longueuil, le 26 mai 2020

M. Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Monsieur le Ministre,

Je dépose au nom de nos membres une pétition dûment signée en moins de 48 heures par 288 propriétaires de quincailleries et centres de rénovation du Québec et leurs fournisseurs, des usines bien implantées dans nos régions.

Nos entreprises membres dénoncent la volte-face du gouvernement du Québec qu'ils n'ont pas appréciée. Ils auraient préféré que la promesse de garder les commerces fermés durant les cinq dimanches de mai soit respectée.

Nos chefs d'entreprise sont d'avis que leur qualité de vie et celle de leurs troupes auraient dû passer avant les besoins de consommation du public.

Nous n'avons pas mené campagne avec l'espoir que vous modifiez votre décision, mais pour vous laisser savoir que les propriétaires de quincailleries et leur porte-parole ne vivent pas bien du tout avec la présente situation.

Nous vous avons félicité publiquement lorsque vous avez annoncé la fermeture pour tous les dimanches de mai. Un sondage auprès de nos membres avait ensuite permis de confirmer que les quincailleries souhaitaient même que la mesure s'étende sur tout le mois de juin.

On me dit que le CQCD vous a aidé à prendre votre décision, mais sachez que nous n'avons nullement été consultés.

Un dernier mot à propos des congés en mai pendant la pandémie. Selon nous, il aurait été préférable de maintenir votre décision de garder les commerces fermés pendant les cinq dimanches de mai, à l'exception de ce qui peut relever de fonctions de survie, comme se nourrir et se soigner.

À tout malheur quelque chose est bon, dit-on. La crise peut accélérer aussi des changements positifs dans la société. C'est le cas d'une réflexion que nous souhaitons amorcer avec vous quant à l'ouverture des commerces le dimanche toute l'année.

Le Québec est une société assez distincte et assez autonome pour réfléchir à ses propres règles, notamment en matière de consommation. D'autres provinces, État et autorités municipales l'ont fait en Amérique du Nord et à la fin de processus de consultation, ont opté pour des modèles où les heures et les jours où on peut faire commerce tiennent mieux compte de la culture et des spécificités propres à chaque secteur.

J'ignore si vous êtes de ces apôtres du laisser-aller qui font valoir qu'un commerce n'est pas obligé d'ouvrir le dimanche, donc qu'il n'y a pas de problème.

Selon nous, on est alors à des lieux de la bonne gouvernance qui devrait protéger les entrepreneurs à rayonnement local et régional, ceux qu'on dit à échelle humaine, qui disposent de moins de ressources humaines, financières et logistiques pour ouvrir sept jours. Il s'avère que ces marchands sont souvent soudés à des chaînes d'approvisionnement, à telle enseigne que sans leur solidarité, des centaines d'usines dans notre secteur d'activité fermeraient leurs portes.

Je vous annonce donc que nous déposerons auprès de votre fonction publique, dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, une demande d'aide financière nous permettant de procéder à une étude d'impact socio-économique 360 degrés sur l'ouverture des quincailleries et centres de rénovation au Québec.

Nous espérons sincèrement obtenir le concours du MEI pour mener à bien une telle étude qui est perçue comme nécessaire de la part de nos entreprises membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le président et chef de la direction,



Richard Darveau

CC

Stéphane Drouin, directeur général, Conseil québécois du commerce de détail